

AD ACV du 25 avr. 2024

jeudi 25 avril 2024 • 19:00 – 21:00 | Châtel-St-Denis

Participants

Présents

François Genoud, Pierre-Alain Perroud, Charles Ducrot, André Droux, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil – Salutations – Constitution de l'Assemblée – Nomination des scrutateurs

M. François Genoud, Président de l'Assemblée des Délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h00 et procède aux salutations d'usage, y compris les représentants de la presse. Cette assemblée se tient à la salle Charpentier de la Maison St-Joseph, c'est pourquoi le RSSV est indirectement remercié de l'accueil.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir excuser les personnes mentionnées sur la liste. Cette liste est à disposition sur demande et jointe à l'original du procès-verbal. Un moment de silence est observé en pensée pour les deuils que traversent M. Jérôme Jourdan, Syndic de Bossonnens et M. Gérard Buchs, ancien Syndic de St-Martin et Président de la Conférence des Syndics.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix est de 41, ce qui porte la majorité à 21 voix.**

MM. Jean-Bernard Jaquet, conseiller communal de La Verrerie et Pierre-Alain Perroud, vice-syndic d'Attalens et vice-président de l'Assemblée sont nommés scrutateurs.

La convocation a été adressée le 3 avril 2024 à chaque délégué.e. Elle est jointe à l'original du procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation powerpoint.

Deux remarques ont été faites par les communes de Châtel-St-Denis et d'Attalens. Elles sont jointes à l'original du procès-verbal et les réponses seront apportées aux points y relatifs.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.

2 Approbation du PV

2.1 Assemblée du 23 novembre 2023

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des Délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 23 novembre 2023 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Nathalie Fragnière.

3 Rapport de gestion 2023

3.1 Présentation

Le rapport de gestion 2023 de l'ACV a été envoyé par mail et par courrier à toutes les communes ainsi qu'à la Préfecture. Il est joint à l'original du procès-verbal.

Le Président tient à relever la grande qualité de ce document très complet. Très bien structuré, ce premier rapport de gestion est parfaitement agrémenté, que ce soit au niveau de l'organisation, de l'institution, du personnel, de la comptabilité ou encore de statistiques. Il tient à remercier sincèrement **Mme Joëlle Ducotterd**, responsable de l'administration, qui s'est chargée de l'élaboration de ce document ainsi que toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction. Les Syndics sont vivement remerciés pour les introductions respectives en lien avec les différentes commissions.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est donnée à **M. André Droux**, manager. Ce dernier remercie à son tour Mme Joëlle Ducotterd pour ce travail. Il rappelle que ce document est disponible en version digitale et papier.

La discussion est ouverte. Le rapport de gestion 2023 n'appelle aucune remarque.



4 Comptes de résultats et comptes des investissements 2023

4.1 Présentation

M. François Genoud passe la parole à **Mme Joëlle Ducotterd** pour la présentation des comptes 2023 de l'association. Elle rappelle tout d'abord que les documents de comptes ont été distribués dans les communes. Ils sont à disposition sur demande et joints à l'original du procès-verbal.

Avant de passer en revue un résumé des comptes, **Mme Ducotterd** rappelle qu'au moment de l'élaboration du budget 2023, c'est-à-dire à l'automne 2022, des estimations avaient été faites et qu'il y a toujours d'un côté les estimations et de l'autre la réalité, surtout lors de la mise en place d'une nouvelle entité. Les différences budgétaires se réduiront avec l'expérience.

A titre d'exemple, au budget 2023, un montant global de CHF 20'000.- pour les jetons de présence avait été comptabilisé dans le chapitre Administration générale. En revanche, dans les comptes 2023, ces jetons ont été ventilés par fonction dans les différents chapitres conformément aux directives MCH2.

COMPTE DE RESULTATS

- **ADMINISTRATION GENERALE**

Législatif et exécutif CHF 43'045.39 en charges et CHF 11'847.- en revenus

Il s'agit de l'Assemblée des Délégués, la Conférence des Syndics, la Commission financière, l'Organe de révision, la Commission administration, économie et finances.

Services généraux CHF 548'282.18 en charges et CHF 55'587.60 en revenus

Il s'agit du fonctionnement interne, salaires, charges sociales, frais de recrutement pour l'engagement de M. Pierre Yves Delcourt, chef de projet engagé le 1er septembre, mais également équipement de bureau, informatique, logiciels ainsi que le déménagement en milieu d'année de Châtel-St-Denis à Bossonnens qui a engendré des frais d'installation.

Au niveau des revenus, ce sont les mandats de prestations administratives et comptables avec une « année comptoir ».

- **CULTURE SPORTS ET LOISIRS**

Maison des Amériques CHF 30'000.- en charges et revenus

Une écriture nulle pour la Maison des Amériques dont le montant a été pris sur les fonds RGV.

Culture et sport CHF 365'022.15 en charges et CHF 15'000.- en revenus

Il s'agit de la Bibliothèque, Les Culturales et le financement spécial de la plateforme culturelle, le Comptoir, le soutien aux événements et manifestations dont le stand de la Place du Village au Comptoir et les jetons de la commission.

Dans les revenus, il s'agit de l'utilisation de la réserve pour les événements qui a été utilisée.

- **PREVOYANCE SOCIALE**

Senior+ CHF 8'323.60

Commission senior et honoraires à ProSenectute pour des réflexions sur la politique senior.

Enfance et jeunesse CHF 298'408.-

Commission enfance et jeunesse et le soutien aux associations PVV et AJV.

- **TRAFIC ET TELECOMMUNICATION**

Transports CHF 4'150.-

Commission transport.

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aménagement du territoire CHF 4'150.-

Commission aménagement et Commission infrastructure.

- **ECONOMIE PUBLIQUE**

Tourisme CHF 318'280.40

Soutien à l'OTR et la commission tourisme dont un atelier de réflexion.

Industrie, artisanat et commerce CHF 5'697.25 en charges et CHF 13'975.- en revenus

Un événement économique a été organisé au Comptoir de la Veveyse. Il y a également quelques cotisations.

Dans les revenus, des sponsors et une refacturation pour cet événement organisé conjointement avec la Ville de Châtel-St-Denis.

Dans les revenus, une subvention de la NPR pour le travail de développement régional de CHF 8'400.-.

- **FINANCES**

Participation des communes CHF 1'504'629.- en revenus

Administration de la fortune CHF 2'260.05 en charges pour des frais bancaires et **CHF 6'344.40 en revenus** avec la dissolution de la dernière réserve au bilan qui était destinée à Primokiz.

En conclusion, avec un total de CHF 1'628'599.02 de charges et un total de CHF 1'637'395.70 de produits, l'exercice 2023 dégage un excédent de résultats de CHF 8'796.68.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Deux domaines d'investissements :

Le **PDR** avec **CHF 51'138.16 de dépenses** et des refacturations aux communes concernées pour **CHF 5'320.- en recettes**. Ce point est développé au pt 5 de l'ordre du jour.

Le **projet 4Saisons** avec le Masterplan, l'Aire de Camping-car à Rathvel et des indemnités du Cotech pour **CHF 52'369.27 de dépenses**. Un montant de **CHF 215'000.- de recettes** qui proviennent de la NPR et de la rétrocession des réserves de l'OTR.

Le total des dépenses se monte à CHF 103'507.43 et le total des recettes à CHF 220'320.50. Ces montants sont reportés et inscrits à l'actif et au passif du bilan.

BILAN

Le **Patrimoine financier** se monte à **CHF 392'086.01** et le **Patrimoine administratif** à **CHF 493'568.23**.

Au passif, les **Capitaux de tiers** représentent **CHF 112'191.35**. Les provisions ont été dissoutes. Un **engagement financier à long terme** de **CHF 370'000.-** en emprunt auprès de la BCF et des subventions d'investissements de **CHF 215'000.-** dont les soutiens de la NPR et les contributions de l'OTR dans le cadre du projet 4Saisons.

Le **Capital propre** s'élève à **CHF 188'462.89**, dont CHF 15'004.55 de capital et CHF 164'661.66 des fonds de dissolution de la RGV qui viennent renforcer le capital et un résultat d'exercice de CHF 8'796.68.

Mme Ducotterd précise que les Syndics se sont penchés attentivement sur ces comptes en Conférence le 21 mars 2024, qu'ils les ont validés et suggéré d'attribuer l'excédent de résultat au capital propre comme source de financement en liquidités.

4.2 Rapport de l'organe de révision

Mme Ducotterd termine sa présentation en précisant que les comptes ont été révisés par M. Laurent Pralong de la Fiduciaire Hervest dans les bureaux de l'ACV le 25 mars 2024. Le rapport de la fiduciaire est joint avec les comptes au présent procès-verbal.

Le Président remercie Mme Joëlle Ducotterd pour ses explications.

4.3 Rapport de la Commission financière

La Commission financière est composée de M. Cédric Borer, Président, M. Jérôme Allaman, secrétaire et M. Benoît Jordil, membre.

La parole est donnée à **M. Cédric Borer** pour la lecture du rapport et du préavis de la commission. Ce document est joint au présent procès-verbal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 25 AVRIL 2024

Travail de la commission

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes 2023 de l'ACV le 3 avril 2024. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du 10 avril 2024. Au cours de cette séance, Mme Joëlle Ducotterd a parcouru les comptes avec les membres de la Commission, ce qui a permis ensuite aux membres de lui poser toutes leurs questions, et a ainsi pu établir ses préavis.

La Commission financière tient à remercier Mme Joëlle Ducotterd et M. André Droux pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

Comptes 2023 :

- La Commission financière relève que ces comptes sont fortement marqués par des dépenses de mise en place de l'Association dans sa nouvelle forme et se réjouit que l'on passe bientôt à des exercices caractérisés par la stabilité d'une entité entrée dans son rythme de croisière.*
- La Commission financière propose que le bénéfice de FR 8'796,68 ne soit pas ristourné aux communes et soit porté au capital de l'ACV, et formule pour les comptes de résultats 2023, ainsi que pour le compte des investissements, un **préavis favorable** .*

4.4 Discussion / approbation

Le Président remercie Mme Ducotterd pour la présentation des comptes et M. Borer pour la lecture du rapport.

Comme indiqué en introduction, la Commune de Châtel-St-Denis a transmis une question. Elle est jointe à l'original du procès-verbal. **Le Président** en donne lecture avant de passer la parole à Mme Ducotterd.

Message de la Commune de Châtel-St-Denis - Assemblée des délégués du 25 avril 2024 - Questions / Prise de position

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Lors de l'assemblée des Délégués de l'automne 2022, lorsque les nouveaux statuts de l'ACV ont été adoptés, il avait été dit que les prestations faites par l'ACV à la demande d'une Commune seraient facturées à la commune qui en bénéficie.

A présent que nous avons un exercice 2023 terminé, la commune de Châtel-St-Denis souhaite connaître les montants qui ont été facturés aux communes bénéficiaires de prestations exécutées par l'ACV en 2023.

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse.

.....

Mme Joëlle Ducotterd répond qu'en l'état il n'y a pas eu de demande directe des communes durant l'exercice 2023. Les seules refacturations faites aux communes concernent les actions pour le PDR demandées par les communes à Archam pour un montant de CHF 5'320.50.

M. Frédéric Deillon, conseiller communal de La Verrerie, demande une précision quant à la composition du montant du chapitre Enfance et jeunesse. **Mme Ducotterd** répond que c'est par ce chapitre que transite la participation des communes en faveur de l'Animation Jeunesse et du Passeport Vacances.

M. Eliot Savoy, conseiller communal d'Attalens, demande à quel tarif horaire seraient facturés les honoraires de l'ACV en cas de demande. Cette précision sera mentionnée dans une directive d'application du Règlement des finances encore à établir. Actuellement, le tarif horaire des prestations comptables et administratives relatives aux mandats s'élève à CHF 45.- pour les mandats publics et CHF 65.- pour les mandats privés.

Les Délégués.ées qui ont d'autres questions ou suggestions à apporter, sont invités.ées à prendre la parole. Ceci n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2023 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité y compris l'attribution de l'excédent de résultats au capital propre.

L'Assemblée des délégués est remerciée pour la confiance accordée.

5 Message n° 3 Demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du PDR

5.1 Présentation

Le message n° 3 Demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du PDR est joint à l'original du présent procès-verbal.

Tout d'abord, **le Président** donne lecture du message reçu d'Attalens qui comprend la remarque suivante :

.....

Message de la Commune d'Attalens du 23 avril 2025 - Assemblée des délégués du 25 avril 2024 - Questions / Prise de position

Nous avons pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et préavisons favorablement les points soumis à décision. Nous avons cependant quelques questions et remarques relatives aux points à l'ordre du jour.

5. Message n°3 Demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR)

Nous avons pris bonne note du message relatif à la demande de crédit supplémentaire. Les causes du dépassement sont claires et justifiées. Nous préavisons favorablement la demande de crédit supplémentaire de CHF 90'000.

Nous tenons cependant à rappeler que l'article 4 du règlement des finances de l'ACV stipule que la compétence financière de la Conférence des Syndics pour engager une dépense nouvelle ne dépasse pas CHF 50'000.-. Or à fin décembre 2023, le dépassement effectif était déjà de CHF 63'198.96. Dans les faits, l'assemblée des délégués va donc voter pour un investissement supplémentaire dont le montant est déjà en grande partie dépensé. Nous espérons qu'un suivi plus pointu des investissements permettra d'éviter un tel état de fait à l'avenir.

.....

Le Président estime cette remarque pertinente. La Conférence des Syndics et sa Commission aménagement étaient conscientes de ce point. La connaissance du dépassement en octobre seulement n'a pas permis de présenter une demande à l'assemblée des délégués de novembre. De plus, il semblait prioritaire d'effectuer des investigations afin de réduire au maximum les surcoûts avant de solliciter les délégués pour une rallonge.

L'administration de l'ACV a effectué des recherches approfondies qui ont permis de mettre le doigt sur des erreurs et également de négocier certaines facturations. **Le Président** tient à préciser que ce travail administratif n'est pas pris en compte dans les coûts du PDR. Enfin, à titre comparatif, les autres régions ont aussi subits des dépassements de leur PDR.

M. André Droux précise que la Commission aménagement a hérité du Copil en juin 2023 seulement. Et c'est en octobre 2023 que sont arrivées des factures supplémentaires concernant les années 2021 et 2022. C'est alors que les investigations ont été effectuées.

M. Charles Ducrot, Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics, tient à relever l'énorme travail fait par l'administration. Au vu des montants en jeu, cela valait la peine d'y consacrer le temps nécessaire malgré les délais non respectés.

5.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Borer** pour la lecture du rapport et du préavis de la commission. Ce document est joint au présent procès-verbal.

.....

MESSAGE NO 3 : Demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR)

- *La Commission financière a été reçue par M. André Droux en date du 29 février et a reçu des informations détaillées sur ce crédit supplémentaire, ainsi que des réponses précises à toutes les questions posées. Il y a lieu de relever l'important travail effectué par l'ACV dans le cadre de la reprise des travaux du COPIL, ce qui a permis de déterminer avec précision le montant de ce message. Il convient de souligner encore que les démarches de l'ACV ont permis de rabattre au maximum les factures des prestataires impliqués.*
 - *La Commission financière estime que ce montant permettra de clore le chapitre PDR et formule pour ce crédit supplémentaire un **préavis favorable**.*
-

5.3 Discussion / approbation

M. Eliot Savoy remercie l'ACV pour les précisions ainsi que pour le travail effectué. La Commune d'Attalens encourage la démarche pour le futur afin que les projets et investissements soient bien suivis.

M. Savio Michellod, Syndic de Granges et ex-président de l'ex-copil, tient à son tour à remercier l'ACV pour les dizaines de milliers de francs économisés sur le coût final. Il estime que le Canton n'a peut-être pas été le partenaire le plus fiable pour faire évoluer le territoire d'urbanisation. Peu de changements sont à relever dans la version finale du PDR malgré trois aller-retour. Le dépassement des PDR de manière générale démontre peut-être une mauvaise gestion au niveau cantonal. **M. Michellod** retient toutefois des éléments positifs : le PDR a permis de développer de belles idées au niveau du tourisme et de la mobilité.

Le Président confirme le fait que le chemin n'a pas été facile. Il rappelle qu'il a lui-même présidé ce Copil à l'époque alors que l'ACV était déjà une entité de droit public. Il a ensuite été remplacé par André Droux, puis par Savio Michellod. Sous l'égide de la nouvelle ACV depuis 2019, ce Copil a été repris par la Commission aménagement en 2023.

Il n'y a pas d'autre remarque, **le Président** propose de passer au vote.

La demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du PDR est acceptée à l'unanimité.

6 Règlement relatif aux contributions financières

6.1 Présentation

Le Président revient à nouveau sur l'historique à l'époque de l'ACV de droit privé et plus précisément en 2017 lors de la création d'un fonds veveysan en faveur de projets d'envergure régionale. Les obligations cantonales telles que la mise en place d'un PDR gérée par une association régionale de droit public ont alors donné l'impulsion d'établir un règlement d'octroi financier.

Le Règlement relatif aux contributions financières, ainsi que le formulaire de demande et l'aide-mémoire sont joints à l'original du présent procès-verbal.

M. André Droux donne quelques précisions sur les compétences financières de la Conférence des Syndics par rapport à ces soutiens. A ce jour, les soutiens pour 2024 ont été attribués en faveur de Demain L'Aventure, festival de films, le Giron des Musiques de Porsel, Bossonn'Art et le Giron des Jeunesses de St-Martin.

A ce sujet, **M. Charles Ducrot** ajoute que la Conférence des Syndics, consciente des bénéfices des giron des jeunesses, se questionne sur la pertinence du soutien accordé pour ce genre de manifestation. Pour l'instant, un soutien est donné à tous les giron de jeunesses et une fois le tour du district effectué, une réflexion sera faite pour un éventuel soutien sous forme de garantie de déficit.

6.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Borer** pour la lecture du rapport et du préavis de la commission. Ce document est joint au présent procès-verbal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 25 AVRIL 2024

Règlement relatif aux contributions financières

- *La Commission financière n'a pas de remarque à exprimer et donne pour ce règlement un **préavis favorable**.*

6.3 Discussion / approbation

Le Président lit le message reçu de la Commune d'Attalens.

Message de la Commune d'Attalens du 23 avril 2025 – Assemblée des délégués du 25 avril 2024 – Questions / Prise de position

6. Règlement relatif aux contributions financières

Art. 5 Bénéficiaires

Qu'en est-il des soutiens financiers aux personnes individuelles ? Sont-ils prévus ailleurs qu'à l'article 5 ? Si non, peut-être faudrait-il y songer ?

Art. 7 al 2 Obligations du bénéficiaire

Qu'entend-t-on par rapport final ? Ne serait-il pas plus intéressant d'avoir le résultat financier du projet ?

Pour la première question, **M. Charles Ducrot** précise que les statuts de l'ACV ne permettent pas de soutenir des personnes physiques. Toutefois, cette question pertinente a été relevée dans le cadre de la Commission administration et finances. Une réflexion sera faite afin de mettre en place un prix culturel et mérite sportif par exemple. Les statuts seraient le cas échéant modifiés dans ce sens.

Pour la deuxième question, il peut y avoir un rapport financier dans un rapport final. Finalement, il est plutôt question de bon sens. Selon les événements organisés, un rapport peut être un courrier de remerciements, un mail ou encore un rapport complet.

M. Eliot Savoy remercie pour ces réponses rassurantes qui répondent au souhait de la Commune d'Attalens afin que les démarches administratives ne soient pas trop lourdes.

Il n'y a pas d'autre remarque, **le Président** propose de passer au vote.

Le Règlement relatif aux contributions financières est acceptée à l'unanimité.

7 Mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg dans le cadre de l'exécution des tâches définies en lien avec la politique senior du district de la Veveyse

7.1 Présentation

Le mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg dans le cadre des tâches définies en lien avec la politique senior du district de la Veveyse ainsi que ses annexes sont joints à l'original du procès-verbal.

Le Président précise qu'il s'agit de la concrétisation des mesures senior+ dans le cadre de la Commission senior présidée par M. Jérôme Jourdan, Syndic de Bossonnens excusé ce soir. Une présentation de cette mise en oeuvre a justement eu lieu à l'issue de l'assemblée des retraités fribourgeois section Veveyse qui s'est tenue ce jour. **M. Daniel Figini**, conseiller communal de Châtel-St-Denis et membre de la Commission senior confirme l'intérêt très fort des seniors pour cette démarche. Les mesures prévues vont s'échelonner sur les années 2024 à 2026.

Le Président ajoute que l'intérêt n'est pas seulement pour les seniors mais également pour les autres catégories de la population. Au sein de l'ACV, cela concerne d'autres commissions telles que l'aménagement ou les transports.

7.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Borer** pour la lecture du rapport et du préavis de la commission. Ce document est joint au présent procès-verbal.

.....
RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 25 AVRIL 2024

Mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg dans le cadre de l'exécution des tâches définies en lien avec la politique senior du district de la Veveyse

1. La Commission financière n'a pas de remarque à exprimer et donne pour ce règlement un préavis favorable.

7.3 Discussion / approbation

Le Président ajoute qu'une antenne sera ouverte début juillet au Centre de santé à Châtel-St-Denis. Dans l'intervalle, les locaux de l'ACV serviront de transition entre début mai et fin juin.

M. Pierre-Alain Perroud demande des précisions sur le taux d'occupation et il recommande que les informations soient bien transmises. Tous les détails de cette collaboration se trouve

dans le mandat et l'annexe joints à l'original du procès-verbal.

A noter qu'une conférence de presse est prévue à cet effet mardi 30 avril 2024 dans les locaux de l'ACV.

Il n'y a pas d'autre remarque, **M. le Président** propose de passer au vote.

Le mandat de prestations entre l'ACV et la fondation Pro Senectute Fribourg dans le cadre de l'exécution des tâches définies en lien avec la politique senior du district de la Veveyse est acceptée à l'unanimité.

8 Approbation du Plan Directeur Régional

8.1 Présentation

Les éléments au niveau du dépassement ont déjà été abordés précédemment. **Le Président** passe la parole au président de la Commission aménagement, **M. Stéphane Dorthé**, Syndic de Remaufens, pour quelques mots :

"Nous avons pu adapter le PDR aux exigences du Canton en un peu plus de trois mois. Je tiens à remercier les syndics, les conseillers, les services communaux, la direction de l'ACV et notre mandataire pour leur excellente collaboration. La vision politique de la Veveyse est maintenant claire :

En 2040, la Veveyse sera une région politiquement unie, développant encore davantage des centres de localité vivants, attrayants et accessibles avec des services de proximité. Grâce à une gestion éclairée des zones d'activités, les nouveaux emplois apporteront une valeur ajoutée au tissu local. Par ailleurs, un essor touristique sur tout le territoire sera durable. Il mettra l'accent sur des thématiques identitairement fortes."

M. Pierre Yves Delcourt, chef de projet, complète avec quelques précisions. Il explique que le potentiel a été utilisé et optimisé au maximum dans le temps imparti étant donné qu'aucune autre modification ne pourra être effectuée avant la prochaine version du PDCant. Grâce au travail complémentaire effectué, une solution a pu être trouvée pour la déchetterie de La Verrerie et de nouvelles extensions dans les zones d'activités d'Attalens, de Bossonnens et de Semsales ont été prévues. De plus, Le Flon dans sa volonté de transformer une zone d'activité en zone d'habitation a été soutenu.

Enfin, les fiches de mesures, soit une trentaine de fiches et environ huitante mesures, sont maintenant conformes aux exigences du Canton. Avec le PDR, la région et les communes ont leur feuille de route pour aménager et développer le territoire régional durant les prochaines années.

Le Président remercie MM. Stéphane Dorthé et Pierre Yves Delcourt pour leurs interventions. C'est une étape importante qui est ainsi franchie dans la concrétisation du PDR.

8.2 Discussion / approbation

La discussion est ouverte. Comme il n'y a aucun commentaire, **le Président** propose de passer au vote.

Le Plan directeur régional PDR) est accepté à l'unanimité.

9 Divers

9.1 Divers

Au terme de l'assemblée, **le Président** demande s'il y a des divers.

M. Charles Ducrot tient à relever le travail effectué durant cette première année. Il adresse ses sincères remerciements à tout le personnel en place. **Le Président** partage entièrement ces propos.

M. Jean-Bernard Jaquet estime pertinent de creuser les soutiens en faveur des giron. **Charles Ducrot** tient à préciser que chaque société de jeunesse attribue une partie du bénéfice à un projet ou une association. Le tournus sera fait par égalité de traitement. **Le Président** ajoute que la mise sur pied d'un giron de jeunesse demande des centaines d'heures de travail. Aussi, il n'y a pas que le côté financier à prendre en compte; le village, la région et toutes les générations en bénéficient indirectement.

Dans le cadre du PDR, **Jean-Bernard Jaquet** tient à relever la chance pour l'ACV d'avoir engagé M. Delcourt, spécialiste très compétent, qui fait un travail remarquable.

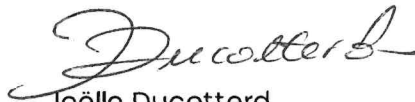
C'est au tour de **M. Jean-Claude Bongard**, syndic de Le Flon et vice-président de la Conférence des Syndics, de remercier M. François Genoud, M. Charles Ducrot, ses collègues de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV.

Avant de clore l'Assemblée, **le Président** demande s'il y a d'autres commentaires ou remarques à apporter. Ceci n'étant pas le cas, il adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord les délégués des Communes de la confiance témoignée, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV.

La séance est levée à 20h30. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une agape offerte par la Ville de Châtel-St-Denis qui en est vivement remerciée.



François Genoud
Préfet et Président AD



Joëlle Ducotterd
Responsable de l'administration